

Nombre de  
membres en  
exercice

**27**

Présents et  
représentés

**25**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANANCY**

**SEANCE du 3 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux  
Le trois du mois de juin à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt sept mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date  
d'affichage

8 JUIN 2022

Déposée en  
Préfecture le

7 JUIN 2022

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

### Etaient excusés

Gilles FRANÇOIS, Aurélien MODURIER

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **MARQUE EMPLOYEUR - ACQUISITION DE LOGEMENTS TEMPORAIRES À DESTINATION DES NOUVEAUX AGENTS**

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Anancy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Considérant le contexte des difficultés de recrutement rencontrées dans l'ensemble des secteurs d'activité, et plus particulièrement dans le domaine médicosocial ;

Le Grand Anancy poursuit la recherche de leviers d'attractivité et de fidélisation de ses agents, dont l'aide au logement sur le territoire. L'ensemble des actions en cours ou programmées est intégré dans un projet global de création et développement d'une marque employeur.

Faire la différence en facilitant leur installation dans le bassin annécien est une des stratégies favorisant les recrutements, parmi celles déployées dans la marque employeur du Grand Anancy.

Régulièrement, les candidats retenus proviennent de l'extérieur du territoire annécien et déclinent la proposition d'emploi, faute de trouver assez rapidement une solution de logement, même provisoire.

La tension dans le parc locatif social est telle qu'il n'apporte pas, ou très rarement, de réponse assez rapide pour concrétiser les recrutements car les délais de réponses dépassent largement les 12 mois.

Face à ces difficultés, le Grand Annecy a lancé un projet expérimental de logements temporaires pour ses agents. Leur vocation est l'accueil temporaire des agents de l'agglomération, afin de leur donner du temps pour trouver une solution de logement pérenne. Il ne s'agira pas de logements de fonction. Ils seront proposés à des personnes seules en colocation ou à des familles.

Teractem réalise un programme immobilier composé de 49 logements situés au sein de la ZAC de Pré Billy à Annecy, commune déléguée de Pringy (74370), le long de la route de la Ravoire et de la future rue du Goléron. La livraison est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Dans ce cadre, il propose au Grand Annecy l'acquisition de 7 logements (5 T3 et 2 T4) et 9 places de stationnement aux prix suivants :

Bâtiment	Type	N° lot	Surface	N° parking	Prix logement TTC	Prix parking TTC	Total TTC
B1	T3	B1 202	65,55 m <sup>2</sup>	N°45	263 800 €	14 000 €	<b>277 800 €</b>
B1	T4	B1 203	84,44 m <sup>2</sup>	N°49 et 25	309 700 €	28 000 €	<b>337 700 €</b>
B8	T4	B8 002	93,81 m <sup>2</sup>	N°11 et 26	336 700 €	28 000 €	<b>364 700 €</b>
B8	T3	B8 101	68,90 m <sup>2</sup>	N°12	277 300 €	14 000 €	<b>291 300 €</b>
B8	T3	B8 203	65,29 m <sup>2</sup>	N°53	262 700 €	14 000 €	<b>276 700 €</b>
B8	T3	B8 303	65,29 m <sup>2</sup>	N°54	262 700 €	14 000 €	<b>276 700 €</b>
B9	T3	B9 101	69,80 m <sup>2</sup>	N°62	280 300 €	14 000 €	<b>294 300 €</b>
				<b>Totaux</b>	<b>1 993 200 €</b>	<b>126 000 €</b>	<b>2 119 200 €</b>

L'acquisition totale représente ainsi un montant de deux millions cent dix-neuf mille deux cents Euros toutes taxes comprises (hors frais de notaire).

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale de ces biens à 2 119 200 € TTC dans son avis du 2 février 2022. Les frais d'acte seront à la charge du Grand Annecy.

Les crédits correspondants seront à inscrire au budget primitif 2023.

#### **LE BUREAU DECIDE :**

- de valider l'acquisition auprès de Teractem des biens énumérés ci-dessus pour un montant total de 2 119 200 € TTC ;
- d'autoriser la Présidente à signer l'acte correspondant et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter des subventions auprès de tout organisme susceptible d'accompagner la présente opération.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.